

M. le Président de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées Hôtel de France 2 bis place Royale 64000 PAU

à PAU, le 30 avril 2018

Copie : M. Arribes, maire de Bizanos et Mme Sémavoine, maire de Mazères-Lezons

Objet : Inauguration de la passerelle et aménagement de son accessibilité

Monsieur le Maire,

Nous vous écrivons suite à notre bref entretien oral qui a fait suite au forum citoyen du vendredi 20 avril 2018. Au cours de cet entretien, nous sommes venus vers vous avec la volonté de pouvoir être impliqués en amont des aménagements de voirie, conformément à vos engagements de campagne en 2014. Vous avez répondu positivement sur ce point, et une rencontre est prévue pour définir une procédure de collaboration avec vos services techniques. Nous nous réjouissons de cette avancée dans le dialogue, et nous contribuerons volontiers pour vous aider à être le plus pertinent possible dans la prise en compte des déplacements à vélo, mais surtout pour favoriser le vélo comme moyen de transport en ville, en lui donnant toute la place et la priorité qu'il mérite. Le vélo est en effet un moyen de transport qui présente de nombreux bénéfices pour tous ceux qui l'emploient, mais aussi pour tous les autres. **Un vélo qui circule en lieu et place d'une voiture, c'est moins de pollution, moins de gaz à effet de serre, moins de bruit, moins de risque d'accident grave, moins d'espace public monopolisé, et cela pour toutes les personnes qui se trouvent sur son trajet.**

Cependant l'objet de ce courrier est le point que vous avez abordé avec nous dès le début de ce bref échange. Vous nous avez affirmé que vous ne souhaitiez pas mettre en place une rampe d'une centaine de mètres pour rendre accessible la passerelle, alors que lors du Conseil Communautaire du 30 novembre 2017¹, vous aviez vous-même parlé d'une rampe en bois. Vous préfériez la solution évoquée lors de vos vœux : l'ascenseur. Sans aucune étude publiée et diffusée par vos services, aucune réunion organisée avec les associations liées au handicap et à la pratique cycliste sur le sujet, cette nouvelle nous consterne et provoque notre incompréhension.

1http://www.larepubliquedespyrenees.fr/2017/11/30/agglo-de-pau-suivez-en-direct-video-le-conseil-communautaire-ce-jeudi-soir,2230783.php

Le vélo, plus qu'un sport, un moyen de transport



Vous connaissez très bien les nombreuses pannes et les problèmes de vandalisme auxquels sont confrontés les ascenseurs publics. Les expériences du Hédas et du funiculaire illustrent malheureusement la difficulté d'assurer le fonctionnement de ce type d'équipement sans de longues interruptions inopinées. Et nous parlons là d'équipements accessibles et fréquentés, en ville, à l'abri des crues, des troncs d'arbres et de la boue qui les accompagnent. Nous vous rappelons qu'au sujet de cette passerelle, nous n'avons été consultés que pour valider le modèle de goulotte qui borde les escaliers. Nous nous sommes fortement investis aux côtés d'autres associations pour vous réclamer l'accessibilité de cette passerelle et vous proposer une solution fiable, qui s'inscrive dans le long terme et convienne aux usagers les plus vulnérables. Le fait que vous balayiez ces efforts sans aucun élément supplémentaire d'étude, de réflexion ou de dialogue nous donne le sentiment d'être injustement méprisés.

Nous vous demandons donc de bien vouloir nous faire parvenir les éléments d'études dont vous disposez sur le projet de rampe d'accès à la passerelle, et de convoquer les associations liées au handicap et à la pratique cycliste pour envisager à leurs côtés la solution la plus pertinente à mettre en place pour l'accès à cette passerelle au vu de vos contraintes. Au vu du délai écoulé depuis notre rassemblement en faveur de l'accessibilité (4 mars), nous ne comprendrions pas que la réponse écrite à ces demandes n'ait pas lieu avant le 18 mai. A cette date, une absence de courrier ne pourrait que confirmer le mépris que nous ressentons pour nos demandes et nos propositions.

Aussi, quelle que soit la solution retenue, nous vous informons que pour nous et les associations qui ont réclamé son accessibilité, cette passerelle n'est pas inaugurable en l'état, car elle n'est tout simplement pas terminée. Nous ne pourrons que nous opposer bruyamment à un événement qui met à l'honneur un passage dont sont exclus les usagers les plus faibles (personne en fauteuil, enfant à vélo, parent seul avec une poussette chargée ou bien sur un vélo avec carriole et enfants...).

Dans l'attente de votre réponse et de vos documents, veuillez agréer, Monsieur le Président , nos meilleures salutations.

Association « Pau à Vélo » Les Administrateurs

Le vélo, plus qu'un sport, un moyen de transport



Association membre de la FUB (Fédération française des Usagers de la Bicyclette) SIRET 533-208-724-00013 • APE 9499Z